

Le conseil de délégués à l'école élémentaire

Objectifs : - Éduquer à la citoyenneté,
- Apprendre à s'organiser pour mieux vivre en société
- Faire participer les enfants à l'amélioration de la vie de l'école
- Proposer des projets et participer à leur mise en oeuvre

Mots-clés : règle – respect – éducation civique – pluridisciplinaire - délégué

Type de fiche : outil

Niveau scolaire : cycles 2 et 3 du primaire et collège

Durée : réunions de 30 à 45 minutes dans l'année

Nombre de séances : 3 à 4 réunions dans l'année

Matériel : aucun

Sources : Un certain nombre d'écoles élémentaires qui ont adopté le système des délégués-élèves et de réunions régulières du Conseil des Délégués, à l'image de ce qui se pratique dans les lycées et les collèges

1) Règles de fonctionnement du conseil de délégué

Référence : la pratique du Conseil des Délégués à l'école élémentaire d'application Lazare Carnot de Colombes (92).

Site : <http://www.2000ecoles.net/sitesecoles/colombes-lazare-carnot-elementaire/k.htm>

a. Ceux qui assistent au Conseil des Délégués :

- Deux délégués-élèves par classe, une fille et un garçon.
- Le directeur ou la directrice (qui assure souvent l'animation, la présidence du Conseil)
- Un maître ou une maîtresse
- Éventuellement, d'autres personnes invitées selon les sujets abordés

b. Le rôle des délégués et les règles de fonctionnement d'un Conseil

Avant chaque réunion : les délégués consultent leurs camarades de classe et leur demandent leur avis sur les sujets qui seront traités ou sur les sujets qu'ils aimeraient proposer au conseil.

Pendant la réunion :

- Pendant la réunion, les participants sont disposés en cercle.
- L'animateur ouvre la séance en rappelant quelques règles du cercle de parole qu'il veillera à faire respecter.
- Chacun se présente (c'est le tour de table)
- Un ou plusieurs secrétaires sont choisis pour faire le compte rendu.

- Le programme de la réunion est rappelé (c'est l'ordre du jour).
- Les participants demandent la parole au président de séance (on peut utiliser un bâton de parole).
- Les décisions sont prises à la majorité, cependant le directeur ou la directrice (ou un enseignant qui le remplace) a le droit de s'opposer à la décision en justifiant son refus (c'est le droit de veto).

Après la réunion :

- Les délégués doivent faire un compte rendu oral à leurs camarades en expliquant les décisions qui ont été prises et les propositions qui ont été rejetées.
- Les secrétaires rédigent un compte rendu écrit qui est affiché dans les classes et conservé dans un classeur.
- Les délégués des grandes classes jouent le rôle de délégués "relais" : ils vont aider les délégués de CP et de CE1 à faire le compte rendu dans leurs classes

c. Propositions de thèmes pour les Conseils de Délégués

Les délégués doivent écrire les propositions recueillies dans les classes pour les présenter au Conseil. En relisant à la classe ce qu'ils ont écrit, ils s'assurent qu'il y a bien accord de tous sur les propositions et qu'aucune n'a été oubliée.

Voici des thèmes qui reviennent souvent dans les écoles qui ont adopté ce système :

- La cour de récréation
- Les toilettes
- La cantine (Le déroulement des repas ; la surveillance et l'animation ; la qualité du repas)
- Les activités de midi
- Etc.

d. Nombre de réunions dans l'année scolaire, un exemple :

Une phase de sensibilisation : Qu'est-ce qu'un Conseil de délégués ? A quoi sert-il ? Qui sont les délégués ? Quel est leur rôle ?

Cette sensibilisation est menée par exemple à la fin du mois de septembre.

Déclaration de candidature : Un jour est fixé début octobre pour que les élèves volontaires se déclarent candidat-es en classe. Ils doivent alors choisir un-e suppléant-e. On peut décider de donner un peu de solennité à cette décision en leur demandant d'aller ensuite s'inscrire (candidats et suppléants) pendant la récréation sur un cahier situé, par exemple, dans le bureau du directeur.

Campagne électorale : Chaque candidat est invité à faire campagne en réalisant une affiche qu'il pourra apposer sur un mur de la classe et en préparant une déclaration qu'il fera à la classe. Deux jours sont fixés au cours desquels ils pourront faire cette campagne.

Élections : A la mi-octobre une journée est fixée pour qu'ait lieu dans chaque classe les élections des délégués. On peut expliquer les lois de parité dans les élections municipales et législatives en France et décider que chaque classe devra choisir un délégué-garçon et une déléguée-fille. Le vote se fera à bulletin secret où seront marqués obligatoirement (sous peine de nullité) le nom d'un candidat et le nom d'une candidate. Le dépouillement se fait après le

vote, par deux élèves qui vérifient la validité des bulletins et qui annoncent les noms écrits qui sont comptabilisés par un troisième élève au tableau.

Proclamation et affichage des résultats : un délégué et une déléguée avec les deux suppléants. Les délégués de toutes les classes sont rapidement réunis après les élections pour réaliser une photo du Conseil, qui pourra être mise sur le site Internet de l'école par exemple ou affichée avec la liste des noms sur le panneau destiné aux informations concernant les parents d'élèves.

Préparation du premier Conseil : un débat doit avoir lieu dans chaque classe dans le courant de la troisième semaine d'octobre en vue d'établir l'ordre du jour du premier Conseil des Délégués. Par exemple à partir d'une question comme : « Qu'est que vous aimeriez améliorer dans la vie de l'école pour vous y sentir bien ? » Préciser qu'il ne s'agit pas de ce qui se passe dans la classe, mais en dehors : cour de récréation, temps avant l'ouverture de l'école, cantine, toilettes, etc.

Première séance du Conseil des Délégués : par exemple pendant la première quinzaine de novembre. Ce Conseil sert surtout à établir la liste des thèmes et des priorités à traiter lors des prochains Conseils.

Trois autres réunions du Conseil des Délégués pourront avoir lieu dans le courant de l'année (décembre, février, avril, par exemple)

2) 2- Exemples de problèmes abordés

a. Exemples dans les fiches pédagogiques :

Fiche pédagogique n°2 sur l'apprentissage du respect : réaliser une charte du respect

Fiche pédagogique n°16 sur l'apprentissage du genre : la cour de récréation

b. Le Conseil d'enfants de l'école Saint Etienne de Sucé sur Erdre (44) et la cantine.

Site : <http://www.ecolesaintetienne.info/articles.php?lng=fr&pg=593>

Le conseil d'enfant, commission self réunie le 2 décembre 2008 : en présence de deux responsables du self, les élèves évoquent certaines questions.

« En général, tout se passe bien mais nous avons noté quelques remarques :

- avec les élèves de l'autre école (école Descartes), c'est parfois un peu difficile (insultes, bousculades, etc.)
- dans la grande salle, c'est bruyant
- il n'y a pas assez de jeux dans la malle.
- On aimerait des tables de 8 et des tables de 2.
- On aimerait qu'il y ait une salle pour les « Saint Etienne » et une salle pour les « Descartes »

Après un temps d'échange, nous avons décidé :

- de faire une liste des jeux qu'on voudrait avoir dans la malle
- d'inviter les délégués de l'école Descartes à une rencontre pour discuter et essayer de mettre en place des actions entre les deux écoles.

On ne veut plus 2 salles (une pour chaque école). On va essayer de mieux se connaître pour éviter de se disputer.

On a rendez-vous avec le directeur le mardi 9 décembre pour envoyer la lettre d'invitation.

Lettre aux délégués de l'école Descartes :

« Bonjour

Nous sommes les délégués du Conseil d'enfants de l'école Saint Etienne.

Nous aimerions que l'ambiance au self entre les deux écoles s'améliore. Pour cela, nous souhaiterions vous rencontrer pour faire connaissance et échanger nos idées.

On pourrait se rencontrer dans notre école, un mardi si possible, au mois de janvier.

Merci de nous donner une réponse.

Et Joyeux Noël !

Pour les délégués, Manon et Romain »

c. Compte-rendu des Conseils de Délégués depuis janvier 2007 de l'école élémentaire La Châtaigneraie de Chambourcy (78)

Voir le site : <http://www.ec-chataigneraie-chambourcy.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique53>

En 2007-2008, quatre actions les plus urgentes ont été choisies dans chacun des cycles 2 et 3 de l'école. La consultation du site permet de suivre l'évolution de ces actions entreprises, à savoir :

Pour le cycle 1 :

- Des plats plus chauds à la cantine.
- Présentation d'une belle affiche pour inciter les élèves à ramasser les papiers par terre.
- Des cordes à sauter.
- Un endroit pour jouer aux billes dans la cour.

Pour le cycle 2 :

- Des vitres opaques pour les toilettes des garçons.
- Des jeux de société pour les récréations pluvieuses.
- Plus de temps pour manger à la cantine.
- Concours de dessin.

En 2008-2009, des projets engagés l'année précédente trouvent une conclusion et un projet pour mettre en place le tri et la récolte des déchets dans l'école est lancée.

d. Règles de vie élaborées par le Conseil des Délégués de l'école Bernard Lemaistre à Buchy (76)

Ces règles présentées en annexe ont été validées le 10 mars 2008

Annexe : Règles de vie de l'école Bernard Lemaistre de Buchy

Règles de la cour

JE PEUX, J'AI LE DROIT DE :

Jouer au ballon à la main en respectant le règlement
Jouer avec tout le monde
Jouer avec ballon, cerceaux, anneaux, balles de mousse, billes, corde à sauter
Manger un goûter léger
Crier, chanter, danser, courir

JE NE PEUX PAS ; C'EST INTERDIT DE :

Jeter les papiers ou de la nourriture
Monter sur le banc
Cracher par terre
Pousser Taper
Dépasser les lignes blanches, aller dans l'herbe, les escaliers de secours
Ecrire sur les murs
Prendre un ballon sans le demander
Traverser le terrain de foot
Apporter des jouets à l'école
Abîmer l'arbre
Me battre, donner des coups
Jeter des cailloux, des bogues
Dire des injures
Monter sur les piliers du préau
Voler le matériel de l'école, des goûters
Embêter, gêner ceux qui jouent
Tirer les vêtements
Courir sous le préau quand il pleut
Jouer au football ailleurs que sur le terrain
Jouer au ballon quand la cour est mouillée

JE DOIS

Ecouter les enseignants
Faire attention aux petits
Jouer calmement
Respecter les règles des jeux
Eviter les jeux violents
Aller voir les enseignants quand j'ai un problème
Me ranger quand la cloche sonne
Assumer quand je fais une bêtise
Respecter mes camarades et les adultes

Règles du couloir

JE PEUX, J'AI LE DROIT DE :

Chuchoter dans le rang
Ramasser les manteaux

JE NE PEUX PAS, C'EST INTERDIT DE :

Faire le pitre
Courir
Bousculer les camarades
Sauter ou courir dans les escaliers
Faire des croche-pieds
Dire des grossièretés
S'accrocher aux porte-manteaux
Faire tomber des vêtements ou les déplacer
Marcher sur les vêtements
Monter sur les tuyaux pour regarder par la fenêtre
Chanter ou crier
Manger dans les couloirs
Débloquer la porte au passage du rang
Jouer avec les interrupteurs
Lancer le ballon dans la cage d'escalier
Ouvrir la porte de secours
Jouer au lavabo en passant à proximité

JE DOIS

Me ranger correctement et en silence
Me déplacer en marchant
Accrocher Mes vêtements aux porte-manteaux
M'habiller avant de se ranger

Règles des toilettes

JE PEUX, J'AI LE DROIT DE :

Aller aux toilettes pendant la récréation
Me laver les mains
Boire sans en mettre partout

JE NE PEUX PAS ; C'EST INTERDIT DE :

Jouer dans les toilettes
Entrer en courant dans les toilettes
Mettre des coups dans les portes
Jouer avec les portes
Empêcher d'autres enfants d'entrer dans les toilettes
Espionner, regarder ceux qui sont aux toilettes
Enfermer quelqu'un dans les toilettes
Jouer avec les robinets
Casser le savon ou l'essuie-mains
Faire des glissades
Monter sur les toilettes
Claquer les portes
Aller dans les toilettes des garçons si l'on est une fille et inversement
Gaspiller l'eau
Regarder les autres par la fenêtre du petit préau

JE DOIS

Tirer la chasse d'eau après être allé aux toilettes
Me laver les mains avant de manger
Laisser les toilettes propres
Se laver les mains après être allé aux toilettes

ORGANISATION POUR LES BALLEES ET BALLONS :

Récréation du matin, les ballons sont réservés aux élèves de CP, CE1 et CE2 et les autres matériels aux élèves de CM.

Récréation de l'après-midi, les ballons sont réservés aux CM et les autres matériels aux élèves de CP, CE1 et CE2.

C'est l'école qui fournit les balles et ballons nécessaires à la mise en place de cette organisation. Le directeur de l'école décide et informe les élèves qu'aucune balle, ballon ou autre objet du même type ne doit être apporté à l'école par un élève.

Réparations, Punitives, Sanctions

Quand une règle est enfreinte, on doit d'abord essayer de réparer.

Dans la cour :

- Ramasser les papiers ou déchets que l'on a jetés par terre.
- Essuyer avec du papier si l'on a craché par terre.
- Nettoyer le banc si l'on est monté debout dessus
- Nettoyer les murs si l'on a écrit dessus.
- Ramasser les cailloux et les bogues si on les jette dans la cour.

Aux toilettes :

- Essuyer l'eau qu'on a mise par terre
- Ramasser les morceaux de savon cassés
- Nettoyer les toilettes si on les a salis en montant dessus

Dans le couloir :

- Ramasser les vêtements qu'on a fait tomber

Quand c'est impossible ou en plus de la réparation, des sanctions seront prises

- Retrouver la règle qu'on n'a pas respectée et la copier
5 fois pour les CP
10 fois pour les CE1
15 fois pour les CE2
20 fois pour les CM
- A la place des lignes, les élèves de CE2 et de CM pourront écrire un texte argumenté expliquant pourquoi il est important de respecter la règle qu'ils ont enfreinte : 5 lignes au minimum pour les CE2 et 10 pour les CM.
- Les élèves énervés ou violents seront mis à l'écart au mur ou sur le banc pendant quelques minutes afin qu'ils se calment et réfléchissent à leur bêtise.
- Les élèves qui ne respectent pas les règles des jeux de cour ou qui abîment le matériel pourront être interdits d'utiliser les matériels de cour pendant une semaine.
- Les enseignants notifient dans un « cahier de discipline » les infractions graves au règlement avec le nom de l'enseignant, le motif, la sanction et la signature du directeur. Ce cahier permet de ne pas oublier de donner la sanction et d'assurer un suivi sur la durée.
- Des sanctions disciplinaires plus importantes peuvent être prises : entretien avec le directeur, convocation des parents, exclusion...